Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 21 septembre 2026, a adopté le règlement suivant :

26-024 **Règlement autorisant un emprunt de 951 000 000 $ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts**

Le ministre des Affaires municipales a approuvé ce règlement le 30 octobre 2026. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 6 novembre 2026

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat